



FRAKTION



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 8 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant les accidents de la route mortels.

En 2015, Monsieur le Ministre a présenté le plan d'action « Vision zéro : Zéro mort – zéro blessé grave » pour combattre durablement l'insécurité sur nos routes. Les mesures 19 et 20 du plan d'action visaient de sécuriser les endroits potentiellement dangereux, d'une part, et de sécuriser les bords de route : arbres et obstacles fixes.

En ce qui concerne la stratégie « Vision zéro », l'année 2018 se présente sous de mauvais auspices. En effet, le décès d'un automobiliste sur la N12 entre Dondelange et Bour fait grimper le nombre d'accidents de la route mortels à 13. C'est d'ailleurs le deuxième accident mortel au même endroit depuis le début de l'année.

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il m'informer des mesures que le gouvernement entend adopter pour sécuriser la N12, notamment sur le tronçon entre Dondelange et Bour ? Ne faudrait-il pas y installer des glissières de sécurité, voire, le cas échéant abattre les arbres situés au bord de la route ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir la liste des tronçons qui ont été identifiés comme potentiellement dangereux et les mesures concrètes envisagées sur lesdits tronçons et l'échéancier suivant lequel les mesures seront mises en œuvre ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Félix Eischen  
Député



Luxembourg, le 17 AVR. 2018



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3683 du 8 mars 2018 de l'honorable député Monsieur Félix Eischen, concernant les accidents de la route mortels, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures à la question parlementaire n° 3683 du 8 mars 2018  
de Monsieur le Député Félix Eischen**

Par la question parlementaire n°3683 du 8 mars 2018, l'honorable Député Monsieur Félix Eischen souhaite avoir des informations concernant les accidents mortels de la route.

L'Administration des ponts et chaussées s'efforce d'assurer que la planification, la construction et l'entretien de la voirie de l'Etat et de ses dépendances se font selon les règles de sécurité en vigueur. Depuis des années des efforts ont été portés sur l'élimination des endroits particulièrement accidentogènes, appelés ou signalés en tant que « points noirs ». Aujourd'hui on ne peut pas constater que l'accidentologie sur nos routes serait plus élevée qu'ailleurs. D'ailleurs la plupart des carrefours dangereux furent sécurisés les uns après les autres à l'aide de carrefours optimisés, d'échangeurs dénivelés respectivement par l'aménagement de giratoires.

Évidemment l'Administration des ponts et chaussées suit de près les accidents routiers sur la voie publique pour détecter des endroits où la sécurité peut encore être accrue d'une manière ou d'une autre. En 2009, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a créé le groupe de travail « Audits de sécurité » qui a pour mission l'élimination des sources de dangers infrastructurels constatés, ainsi que la conception des mesures de sécurisation de la voirie existante.

Ce groupe de travail, composé par des représentants du Département des Travaux publics, du Département des Transports, du Département de l'Environnement, de l'Administration des ponts et chaussées, de la Police Grand-Ducale, de la Sécurité routière, de l'Automobile Club et de l'Association nationale des Victimes de la Route, analyse régulièrement les lieux d'accidents et élabore en conséquence d'un commun accord des mesures sécuritaires afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Les deux accidents survenus pendant la période de janvier à mars 2018 sur le tronçon N12 entre Dondelange et Bour seront traitées dès que l'analyse techno-judiciaire sera disponible.

Tenant compte des multiples facteurs qui ont une influence sur l'origine des accidents ainsi que la complexité des analyses, il est difficile de définir une liste des tronçons potentiellement dangereux. Par contre le groupe de travail « Audits de sécurité » fait recours à des audits de sécurité de différents tronçons pour obtenir un maximum d'efficacité dans l'élaboration des multiples plans d'action.

Le groupe de travail a élaboré en 2014 un document intitulé « Plan stratégique national pour la réduction des accidents de la circulation par intervention sur l'infrastructure » et ceci sur la totalité du réseau routier étatique qui donne quelques indications sur les tronçons potentiels à analyser. Les services de l'Administration sont en train de vérifier les résultats de ce plan et de réaliser dans la mesure du possible des améliorations sécuritaires, comme entre autres l'élimination des obstacles, la mise en place de dispositifs de retenue et de radars, le

remplacement de la couche de roulement, ainsi que des mesures réglementaires telles que des limitations de vitesse, des interdictions de dépassement, etc.

L'échéance des différentes solutions, suite aux décisions prises par le groupe de travail, sont dépendantes de l'envergure. Il faut tenir compte du fait que certaines mesures demandent l'acquisition d'emprises.